DOIT-IL RATTRAPER OU NOURRIR UN PAUVRE EN COMPENSATION DU JOUR ROMPU LORS D'UNE DIALYSE RÉNALE ?

Publié par Cheikh Muhammad Al-Othaymin. Publié dans Annulatifs du jeûne

Doit-il rattraper ou nourrir un pauvre en compensation du jour rompu lors d'une dialyse rénale ?
Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin

Unable to embed Rapid1Pixelout audio player. Please double check that: 1)You have the latest version of Adobe Flash Player. 2)This web page does not have any fatal Javascript errors. 3)The audio-player.js file of Rapid1Pixelout has been included.

Télécharger | 0min 51

Question :
Ce questionneur dit qu'il doit effectuer une dialyse rénale deux fois par semaines, lors de la dialyse, il rompt son jeûne, sa question concerne le ramadan. Lors du ramadan, lorsque qu'il rompt le jeûne le jour où il effectue la dialyse rénale, doit-il rattraper ce jour ou compenser en nourrissant un pauvre ?

Réponse :

Il doit le rattraper. Cet homme doit effectuer une dialyse deux fois par semaine et il n'a pas la possibilité de le faire la nuit, n'est-ce pas ? Nous lui disons alors : rompt durant ce jour lors duquel tu effectues la dialyse puis rattrape-le par la suite. Car le fait de nourrir un pauvre ne concerne que celui qui n'a pas les capacités de rattraper. Quant à lui, il en a les capacités, puisqu'il dispose de cinq jours dans la semaine.

[Fin de la réponse de Cheikh Muhammad Ibn Salih Al-Othaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde]

Traduit et publié par an-nassiha.com